



CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE PROGRAMMATION 2014

NOTE DE CADRAGE

PREAMBULE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est un dispositif piloté par la Ville de Beauvais, présentant un projet global d'intervention en faveur des quartiers prioritaires, et permettant de concentrer des moyens techniques, humains et financiers sur ces territoires.

Il vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville dans lesquels ils se trouvent. La mise en place de ce contrat s'appuie sur une géographie prioritaire bien définie qui permettra de concentrer les interventions dans les quartiers les plus en difficulté et ce, dans le but de favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Le CUCS de Beauvais dont la convention cadre a été signée en 2007 est l'outil privilégié de la politique de la Ville. Ce contrat initialement conclu pour une période de 3 ans (2007-2009) a été prolongé par avenant jusque fin 2014.

Concernant Beauvais, les quartiers prioritaires retenus sont les suivants :

- la Zone Urbaine Sensible Argentine
- la Zone Urbaine Sensible Saint Jean
- la Soie Vauban à Saint Lucien
- la Cité des fleurs à Notre Dame du Thil.

LES ENJEUX PRIORITAIRES

La Ville de Beauvais, l'État et autres partenaires du CUCS se sont engagés sur les champs et objectifs suivants :

- ✓ **Renouveler l'offre urbaine des quartiers et améliorer le cadre de vie :**
 - Renforcer la cohésion du territoire et l'amélioration des liaisons entre les quartiers ;
 - Produire une offre de logements neufs en diversification sur les quartiers et améliorer l'habitat ;
 - Accompagner la rénovation des quartiers et le renouvellement urbain.

Exemple d'actions : projets visant la sensibilisation et la responsabilisation des habitants sur l'environnement et le cadre de vie, réalisation de supports pédagogiques permettant d'appréhender les projets urbains, travaux de mémoire des quartiers etc.

- ✓ **Favoriser l'accès à l'emploi et développer le tissu économique :**
 - Favoriser l'accompagnement à l'emploi ;
 - Accompagner le développement économique local, la création d'activités et l'économie solidaire ;
 - Favoriser l'accès à la formation.

Exemple d'actions : création de partenariats avec les secteurs professionnels pour adapter les techniques de recrutement, accroissement de la mobilité des publics en difficulté, mise en situation dans des métiers pour des jeunes en recherche d'opportunité, chantiers jeunes, développement des systèmes de garde d'enfants alternatifs, développement de la culture entrepreneuriale, accompagnement à la création d'activité, apprentissage des savoirs de base dans un cadre professionnalisant, travail sur l'adaptation à l'emploi des populations d'origine étrangère etc.

- ✓ **Favoriser la réussite éducative :**
 - Garantir la réussite scolaire ;
 - Favoriser l'épanouissement physique et culturel des enfants ;
 - Impliquer les parents et les aider dans leur fonction parentale.

Exemple d'actions : actions de lutte contre l'absentéisme, aide à la construction de soi, initiation aux pratiques sportives, séjours de découverte, sensibilisation aux activités culturelles, renforcement de la cellule familiale, soutien à la parentalité, initiatives au sein des établissements scolaires, accès à la maîtrise de la langue etc.

- ✓ **Favoriser l'accès à la santé :**
 - Améliorer les conditions d'accès à la prévention et aux soins ;
 - Garantir une bonne coordination des acteurs de santé.

Exemple d'actions : sensibilisation aux risques des conduites addictives, consultations ambulatoires et soutien psychologique aux familles en difficulté, groupes de paroles sur des question de santé, sensibilisation et information sur l'obésité, communication autour des ressources disponibles, promotion de la santé autour de thème tels que « santé et soin de soi », « santé et précarité » etc.

- ✓ **Lutter contre l'insécurité et prévenir la délinquance :**
 - Développer la citoyenneté, la justice de proximité et l'aide aux victimes ;
 - Favoriser la médiation et la sécurisation des espaces publics ;
 - Prévenir la délinquance et responsabiliser les parents ;
 - Prévenir les violences et conflits intrafamiliaux et soutenir les familles en difficulté.

Exemple d'actions : actions proposant une aide aux victimes, actions de prévention spécialisée, actions de prévention du décrochage scolaire et de prévention des violences scolaires, mise en place de chantiers éducatifs, intervention des agents de médiation sur les secteurs enregistrant des faits de délinquance fréquents, action de médiation pénale et directe, prévention de la récidive, soutien aux familles etc.

- ✓ **Animer les quartiers à travers la participation des habitants :**
 - Animer les quartiers ;
 - Favoriser l'expression des habitants ;
 - Promouvoir l'interculturalité et la diversité culturelle.

Exemple d'actions : animations de proximité, fêtes de quartier, mise à disposition d'un fonds de soutien aux initiatives d'habitants, mise en œuvre d'actions sur les quartiers favorisant les échanges interculturels, etc.

MODALITES D'INSTRUCTION DES APPELS A PROJETS

Tout porteur de projet doit impérativement renseigner l'appel à projet 2014 **pour le 06/09/2013 à la ville de Beauvais.**

L'appel à projet devra être retourné en **version papier original** dûment signé par le Président ou la personne ayant délégation de signature et **en version électronique** (dossier téléchargeable sur le site www.beauvais.fr rubrique "vie des quartiers").

- ➔ pour les actions s'inscrivant dans la thématique « citoyenneté et prévention de la délinquance », les dossiers sont à retourner à : **Mairie de Beauvais -service Prévention** : 6-8 rue de Buzanval – 60000 Beauvais (version papier) / asanchez@beauvais.fr (version électronique)
- ➔ toute autre demande devra être retournée à **Mairie de Beauvais - service Politique de la ville** : Annexe Desgroux, rue Desgroux 60000 Beauvais (version papier) / cfernandes@beauvais.fr (version électronique)

Pour les **demandes de financement ACSE** : en complément de l'appel à projet remis à la ville de Beauvais, un exemplaire du dossier devra être communiqué en **version papier original** dûment signé par le Président ou la personne ayant délégation de signature (DDCS- 13 rue Biot, 60000 BEAUVAIS) et **par voie électronique à : ddcs-politique-ville@oise.gouv.fr**

Pour tout renouvellement d'action, le compte-rendu financier de l'action (voir fiches correspondantes du dossier) ainsi que le plus récent rapport d'activité approuvé devront être joints au dossier de demande de subvention.

Important:



- la subvention demandée ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de l'action ;
- les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles ;
- le budget doit inclure les ressources financières et valorisation des ressources non monétaires.

RAPPEL ! POUR LES DOSSIERS 2013 VILLE DE BEAUVAIS

Pour permettre le versement du solde de la subvention Ville, vous devez faire parvenir à la Mairie les bilans intermédiaires qualitatifs et financiers pour **le 13 septembre 2013** (bilan arrêté au 31/08/13 avec projection au 31/12/13).

Pour nous contacter à la ville de Beauvais :

Madame Cécile FERNANDES, Chef de projet CUCS

Annexe Desgroux, rue Desgroux – 60000 BEAUVAIS

Tél. 03 44 79 41 62 / Fax 03 44 79 42 39

@ : cfernandes@beauvais.fr

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au : 03 44 79 42 18.

Pour les actions relevant de la thématique « **Citoyenneté et Prévention de la Délinquance** », vous pouvez contacter :

Madame Angélique SANCHEZ, Chargée de mission CLS Familles

6-8, rue de Buzanval - 60000 BEAUVAIS

Tél. 03 44 79 42 47 / Fax 03 44 79 42 46

@ : asanchez@beauvais.fr

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au : 03 44 79 42 48.

Des **chargés de mission** sont aussi disponibles dans chaque quartier :

■ SAINT-JEAN

Mme Lucia GOUDA

Maison des Services et des Initiatives Harmonie

25, rue Maurice Segonds – Beauvais

Tél. 03 44 79 39 74

03 44 79 39 71

■ ARGENTINE

M. Mohamed BETRAOUI

Espace Argentine

11, rue du Morvan – Beauvais

Tél. 03 44 10 17 30

03 44 10 17 36

■ SAINT-LUCIEN/NDTHIL

M. Abdelmagid BENBOUHA

Maison de quartier St Lucien

2, rue de la Tour – Beauvais

Tél. 03 44 15 34 00

03 44 15 34 07

Pour plus d'informations sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :
<http://i.ville.gouv.fr>